



Le lien merveilleux entre la Sidra Bamidbar et la fête de Shavouot, le moment du Don de notre Torah.

## La préparation adéquate pour la réception de la Torah lors de la fête de Shavouot : préparer la bouche (פה) à être un parchemin pour la Torah Orale (שבעל פה).

À l'approche du prochain Shabbat, celui de la Sidra de Bamidbar, il nous paraît opportun de réfléchir à ce qui est expliqué dans le Shoulchan Arouch (OC, 428 : 4)<sup>1</sup> : **«Et on lit toujours la Sidra de Bémidbar Sinai avant Atzeret [Shavouot]»**. La source de cela se trouve dans un enseignement du Talmud (Méguila, 31b), à savoir qu'Ezra le Scribe a institué pour Israël de lire les malédictions de la Sidra de Béchoukotaï avant Atzeret, qui est la fête de Shavouot, et les réprimandes de la Sidra de Ki Tavo avant Rosh Hashana<sup>2</sup> : **«afin que l'année s'achève avec ses malédictions»**. Le Talmud demande<sup>3</sup> : **«Mais la fête de Atzeret est-elle un nouvel an ?»** Et il répond<sup>4</sup> : **«Oui, Atzeret est aussi un nouvel an, car nous avons appris : Et à Atzeret [nous sommes jugés] sur les fruits de l'arbre.»**

Les Tossafot (ibid. s.v. Klalot) ont écrit la raison pour laquelle nous ne faisons pas suivre directement la lecture de la Sidra de Béchoukotaï par la fête de Shavouot, ni la lecture de la Sidra de Ki Tavo par Rosh Hashana. Au lieu de cela, nous interrompons toujours avec la lecture de la Sidra de Bamidbar avant la fête de Shavouot, et la lecture de la Sidra de Nitzavim avant Rosh Hashana, afin de ne pas faire suivre directement les malédictions de la Sidra Béchoukotaï par la fête de Shavouot et les malédictions de la Sidra de Ki Tavo par Rosh Hashana.

Puisque nous lisons la Sidra de Bamidbar avant la fête de Shavouot, suivant en cela l'institution d'Ezra le Scribe et marquer ainsi une séparation entre les malédictions de la Sidra de Béchoukotaï et la fête de Shavouot, le moment du Don de notre Torah, il convient également de considérer, en termes de service divin, quelle est la leçon sublime que nous devons tirer

de la Sidra de Bamidbar, afin qu'elle serve de séparation pour interrompre entre les malédictions de la Sidra de Béchoukotaï et le moment du Don de notre Torah.

### «Apportez-Moi le livre de votre lignage comme le font Mes enfants »

Nous commencerons par rapporter un Midrash (Yalkout Shimoni, Bamidbar, 684) qui explique la juxtaposition entre les derniers mots de la Sidra de Béchoukotaï (Lévitique, 27 : 34)<sup>5</sup> : **«tels sont les commandements que Hashem donna à Moshé pour les enfants d'Israël, au mont Sinai»** et les premiers mots de la Sidra de Bamidbar (Nombres, 1 : 1)<sup>6</sup> : **«Hashem parla en ces termes à Moshé, dans le désert de Sinai, dans la tente d'assignation, le premier jour du second mois de la deuxième année après leur sortie du pays d'Egypte : «Faites le relevé de toute la communauté des enfants d'Israël, selon leurs familles et leurs maisons paternelles ».**

Explication du Midrash<sup>7</sup> :

**«Quand le peuple d'Israël reçut la Torah, les nations du monde en furent jalouses : pourquoi (Israël) fut jugé plus apte que les autres nations à cette réception. Hashem ferma leur bouche. Il leur dit : Apportez-Moi le livre de votre lignage, ainsi qu'il est dit (Psaumes, 96 : 7) : « Donnez à Hashem, groupes de nations », comme Mes enfants firent**

5 אלה המצוות אשר צוה ה' את משה אל בני ישראל בהר סיני  
6 וידבר ה' אל משה במדבר סיני באהל מועד באחד לחודש השני בשנה השנית לצאתם מארץ מצרים לאמר, שאו את ראש כל עדת בני ישראל למשפחותם לבית אבותם  
7 בשעה שקיבלו ישראל את התורה נתקנאו אומות העולם בהן, מה ראו להתקרב יותר מן האומות, סתם פיהן הקב"ה, אמר להן הביאו לי ספר יוחסין שלכם, שנאמר (תהלים צו-ז) הבו לה' משפחות עמים, כשם שבני מביאין (במדבר א-יח) ויתילדו על משפחותם, לכך מנאם בראש הספר הזה אחר המצוות (ויקרא שם), אלה המצוות אשר צוה ה' את משה אל בני ישראל בהר סיני, ואחר כך וידבר ה' במדבר סיני שאו את ראש כל עדת בני ישראל, שלא זכו ליטול את התורה אלא בשביל היחוסין שלהן

1 ולעולם קורין פרשת במדבר סיני קודם עצרת

2 כדי שתכלה השנה וקללותיה

3 אטו עצרת ראש השנה היא

4 אין, עצרת נמי ראש השנה היא, דתגן ובעצרת [נידונים] על פירות האילן

**(Nombres, 1 :18) : «et on les enregistra selon leurs familles ». C'est pourquoi Hashem les dénombra au début de ce Livre (les Nombres) après les commandements (Lévitique, 27 :34) : «Tels sont les commandements que Hashem donna à Moshé pour les enfants d'Israël, au mont Sināi ». Ce verset est suivi de : «Hashem parla... dans le désert de Sināi... Faites le relevé de toute la communauté des enfants d'Israël » - ils ne méritèrent la Torah que grâce à leur lignage.**

Nous voyons ainsi établi le lien entre la Sidra de Bamidbar et la fête de Shavouot – temps du Don de notre Torah. Dès l'entame de notre Sidra, la Torah nous fait savoir comment Hashem a fait taire les nations qui contestaient le choix d'Israël comme récipiendaire de la Torah. Il leur a dit : **«Faites le relevé de toute la communauté des enfants d'Israël, selon leurs familles et leurs maisons paternelles»**. Nous apprenons ainsi qu'Israël a mérité recevoir la Torah par le mérite du livre de leur lignage.

Beaucoup de commentateurs se sont échinés, chacun à sa façon, pour comprendre le lien entre : **«le livre du lignage »** et le Don de la Torah à Israël. De plus, à première vue, ce Midrash semble contredire un enseignement de la Mishna (*Avot*, 2 :12<sup>B</sup>) : **«Dispose-toi à étudier de la Torah, car elle ne t'est pas léguée en héritage »**. Donc la Torah n'est pas un héritage, mais tout celui qui l'étudie peut la mériter.

### **La revendication des nations du monde concernant la Torah Orale qui n'a été donnée qu'à Israël**

Commençons par ce que les commentateurs ont soulevé concernant la revendication des nations du monde lors du Don de la Torah à Israël : **« pourquoi (Israël) fut jugé plus apte que les autres nations à cette réception ? »** Pourtant, un verset établit clairement (Deutéronome, 33:2)<sup>9</sup> :

**Hashem est venu du Sināi, Il a brillé pour eux de Séir, Il s'est révélé du mont Paran, et Il est venu du milieu des myriades de saints, de Sa droite, un feu-loi pour eux.**

Rashi explique<sup>10</sup> :

**« Il a brillé du Séir pour eux » - Il a commencé par s'adresser aux enfants du Séir pour qu'ils acceptent la Torah, mais ils n'en ont pas voulu. «Il s'est révélé » - A eux. «Du mont**

**Paran » - Il y est allé et Il a commencé par s'adresser aux descendants de Yishmaël pour qu'ils l'acceptent, mais ils n'en ont pas voulu.**

Il est donc clair que le Saint, béni soit-Il, leur a proposé de recevoir la Torah, mais les nations du monde n'ont pas voulu l'accepter.

L'explication à cela peut être trouvée dans l'interprétation proposée par le Talmud (Shabbat, 88a) concernant ce qui est écrit lors du Don de la Torah (Exode 19:17)<sup>11</sup> :

**« Moshé fit sortir le peuple du camp à la rencontre de Elokim, et ils se tinrent au bas de la montagne » - Rabbi Avdimi bar Chama bar Chassa a dit : Cela nous enseigne que le Saint, béni soit-Il, a retourné la montagne au-dessus d'eux comme un baquet, et leur a dit : «Si vous acceptez la Torah, c'est bien ; sinon, là sera votre tombeau.»**

Les Tossafot (Shabbat, ibid. s.v. Kafa) se demandent : pourquoi était-il nécessaire de renverser la montagne sur Israël pour qu'ils acceptent la Torah ? Or, ils avaient déjà accepté la Torah de leur plein gré en disant **« nous ferons et nous écouterons »** comme il est écrit (Exode, 24:7)<sup>12</sup> : **« Et ils dirent : Tout ce que Hashem a dit, nous le ferons et nous l'écouterons. »** ! Nous trouvons une réponse à cette question dans le Midrash Tanhouma (Noach, 3) : ils n'ont accepté de leur plein gré que la Torah Ecrite, mais en ce qui concerne la Torah Orale - qui est difficile à apprendre et aussi difficile à en observer toutes les rigueurs - ils ne voulaient pas l'observer. C'est pourquoi le Saint, béni soit-Il, a retourné la montagne au-dessus d'eux comme un baquet pour qu'ils acceptent aussi la Torah Orale.

Ainsi, c'est concernant le fait que le Saint, béni soit-Il, ait renversé la montagne sur Israël comme un baquet que les nations du monde ont demandé : **« pourquoi (Israël) fut jugé plus apte que les autres nations à cette réception ? »** Or, il est possible qu'elles aussi eussent accepté la Torah si le Saint, béni soit-Il, avait également renversé la montagne sur elles comme un baquet ! On peut en apporter une preuve claire de ce que nous avons appris dans le Talmud (*Avoda Zara*, 2b) : dans le futur à venir, les

8 והתקן עצמך ללמוד תורה שאינה ירושה לך  
9 ויאמר ה' מסיני בא זרחה משעיר למו הופיע מהר פארן ואתה מרבבות קודש מימינו אש דת למו  
10 זרחה משעיר למו, שפתח לבני שעיר שיקבלו את התורה ולא רצו. הופיע, להם, מהר פארן, שהלך שם ופתח לבני ישמעאל שיקבלוהו ולא רצו

11 ויוצא משה את העם לקראת האלקים מן המחנה ויתייצבו בתחתית ההר, אמר רבי אבדימי בר חמא בר חסא, מלמד שכפה הקב"ה עליהם את ההר כגיגית, ואמר להם אם אתם מקבלים התורה מוטב, ואם לאו שם תהא קבורתכם  
12 ויאמרו כל אשר דבר ה' נעשה ונשמע

nations du monde viendront avec l'argument<sup>13</sup> : « **Maître de l'Univers, as-Tu renversé la montagne au-dessus de nous comme un baquet, et nous n'avons pas accepté la Torah, comme Tu l'as fait pour Israël, comme il est écrit : « et ils se tinrent au bas de la montagne « ? »** Il est donc clair que leur revendication porte sur le fait que le Saint, béni soit-Il, a renversé la montagne sur Israël comme un baquet pour qu'ils acceptent la Torah Orale.

**« La bouche de ceux qui étudient la Torah est considérée comme un ustensile de service, avec lequel ils servent dans le Sanctuaire ».**

Poursuivons afin d'expliquer ce que le Midrash a dit : «*Hashem ferma leur bouche. Il leur dit: Apportez-Moi le livre de votre lignage... comme Mes enfants firent.*» Référons-nous à ce que nous avons appris dans les Pirké Avot, que nous étudions ce Shabbat (6 : 6), concernant les quarante-huit vertus par lesquelles la Torah est acquise. La dix-huitième vertu est « **מיעוט שיחה** » - la «**diminution des conversations** », ce qui signifie que celui qui veut mériter la Torah Orale doit préserver la sainteté de sa bouche. C'est ce que nous avons appris dans le Talmud (Yoma, 19b)<sup>14</sup> :

**Rava a dit : Celui qui tient des conversations profanes transgresse un commandement positif, comme il est dit (Deutéronome, 6:7) : « Et tu en parleras [de ces paroles] » - d'elles et non d'autres choses.**

On peut dire que c'est pour cette raison qu'elle est appelée «**Torah Shébé'al Pé**» (Torah Orale), pour nous enseigner que celui qui veut la mériter doit être un «**Ba'al Pé**» (maître de sa bouche), c'est-à-dire qu'il doit avoir la maîtrise de sa propre bouche. On peut y faire allusion via un verset (Lévitique, 18:5)<sup>15</sup> : «**Vous observerez Mes statuts et Mes ordonnances, que l'homme fera et vivra (וַחַי) par eux, Je suis Hashem**». Il est spécifiquement écrit « **וַחַי** » (Vachai, il vivra), indiquant que l'homme doit être particulièrement vigilant à observer la vertu numéro 18 (וַחַי), à savoir réduire les conversations inutiles.

Combien sont sublimes les paroles saintes du «**Ohr Hachaim** » Hakadosh dans la Sidra de Pinchas, qui explique par une allusion un verset écrit concernant les fils de Yissachar,

13 רבוננו של עולם, כלום כפית עלינו הר כנגיגית ולא קבלנוה, כמו שעשית לישראל דכתב ויתייצבו בתחתית ההר  
14 אמר רבא, השח שיחת חולין עובר בעשה, שנאמר (דברים ו-ז) ודברת בם, בם ולא בדברים אחרים  
15 ושמרתם את חוקותי ואת משפטי אשר יעשה אותם וחי בהם אני ה'

pilier de la Torah (Nombres, 26:23)<sup>16</sup> : «**Pour Fouva, la famille des Pounites.**». Voici ce qu'il écrit<sup>17</sup> :

**Explication : le mot « פיה (Fouva) » provient de « פה (Pé) » (bouche)... Il est dit : famille des Pounites, ce qui signifie qu'il faut vider la bouche des excès des sens, ainsi que du rire, et des paroles futiles, car cela empêche l'observance de la Torah chez l'homme. Et j'ai trouvé que les pieux d'Israël ont écrit que la bouche de ceux qui étudient la Torah est considérée comme un ustensile de service, avec lequel ils servent dans le Sanctuaire, car il n'y a pas de sainteté comparable à la sainteté de la Torah. C'est pourquoi il est interdit de parler avec la bouche même des paroles profanes, même si elles ne contiennent rien d'interdit. Et c'est ce à quoi il est fait allusion dans l'expression 'léfouva' (pour Fouva), qui est la bouche qui peine dans la Torah... 'Mishpachat HaPouni' (la famille des Pounites) signifie qu'il faut vider sa bouche de tout ce qui n'est pas l'étude de la Torah. Et cela inclut une des vertus parmi les quarante-huit vertus, qui consiste en la diminution des conversations, la diminution du rire, la diminution des plaisirs.**

**Quand Nabuchodonosor voulut prononcer des louanges, un ange vint et le frappa sur la bouche.**

À ce propos, il est opportun de citer ce que nous avons appris dans le Talmud (Sanhedrin, 92b) concernant la louange que Nabuchodonosor, roi de Babylone, adressa au Saint, béni soit-Il (Daniel 3:33) :

**« Son royaume est un royaume éternel, et Sa domination subsiste de génération en génération ». Rabbi Yitzchak a dit : Qu'on verse de l'or bouillant dans la bouche de cet impie, car si un ange n'était pas venu le frapper sur la bouche, il aurait cherché à rabaisser toutes les chants et louanges que David a prononcés dans le livre des Psaumes.**

Notre maître, le Sar Shalom de Belz, de sainte mémoire, a expliqué la raison pour laquelle l'ange le frappa sur la bouche, en se référant à ce qu'a dit le saint Maguid de Mezeritch, de sainte mémoire : la sainteté de la parole et la sainteté de l'alliance (circoncision) sont liées l'une à l'autre. Quiconque se sanctifie dans l'une mérite d'être sanctifié dans l'autre. La

16 לְפִיָּהּ מִשְׁפַּחַת הַפּוּנִי  
17 פִּירוּשׁ פִּיָּהּ הוּא לְשׁוֹן פֶּה... וְאוֹמְרוּ מִשְׁפַּחַת הַפּוּנִי, פִּירוּשׁ שְׂצִרִיךְ לַפְּנוֹת מִמּוֹתְרוֹת הַמּוֹרְגְשׁוֹת, גַּם מִהַשְׁחֹק, וּמִדְּבָרִים בְּטָלִים, כִּי הֵם מוֹנְעִים קִיּוֹם הַתּוֹרָה בְּאֵדָם. וּמִצַּתִּי לְחֹסֵדִי יִשְׂרָאֵל שְׁכַתְּבוּ כִּי פֶה שֶׁל לּוֹמְדֵי תּוֹרָה דִּינּוּ כְּכֹלֵי שְׂרֵת אֲשֶׁר יִשְׂרֵתוּ בָּם בְּקוֹדֶשׁ, כִּי אֵין קְדוּשָׁה כְּקְדוּשַׁת הַתּוֹרָה, וְלוֹה אֲסוּר לְדַבֵּר בּוֹ אֲפִילוּ דְּבַרֵי חוּל, הֵגֵם שְׂאִין בְּהֵם דְּבָרִים אֲסוּרִים, וְהוּא מֵה שְׂרַמְז בְּמֵאֲמַר לְפִיָּהּ, שְׁהוּא פֶה הַעֲמֵל בְּתוֹרָה... מִשְׁפַּחַת הַפּוּנִי, פִּירוּשׁ שְׂצִרִיךְ לַפְּנוֹת מִפְּנֵי כָל חוּץ מִהַגּוֹת תּוֹרָה, וְבִזָּה נִכְלָלִים חֶלֶק אֶחָד מִהֵמָּה "ח מעלות, שֶׁהֵם מִמִּיעוּט שִׂיחָה, בְּמִיעוּט שְׂחֹק, בְּמִיעוּט תֵּעֲנוּג

source de cela se trouve dans le Sefer Yéztira (1 :3) : l'alliance de la langue correspond à l'alliance de la circoncision. Il est expliqué plus loin (ibid., 6 : 4) que le Saint, béni soit-Il, a conclu deux alliances avec Avraham Avinou : l'alliance de la circoncision et l'alliance de la langue.

Il en résulte que grâce à l'observance du commandement de la circoncision, l'on mérite aussi la sanctification de l'alliance de la langue. Par cela, on est digne de remercier et de louer le Saint, béni soit-Il, avec une bouche pure et nette. C'est donc l'explication du fait qu'un ange vint et frappa Nabuchodonosor sur la bouche, car la valeur numérique du mot « פ"ה » (Pé, bouche – 80+5=85) est équivalente à celle du mot « מיל"ה » (Mila, circoncision – 40+10+30+5=85), allusion au fait que seul celui qui est circoncis peut utiliser sa bouche pour remercier et louer le Seigneur. C'est pourquoi la louange de Nabuchodonosor n'a aucune valeur, et au contraire, le silence lui sied mieux.

Ainsi, nous avons compris la réponse du Saint, béni soit-Il, telle que citée dans le Midrash : «**Hashem ferma leur bouche**» – précisément «**leur bouche**», car leur bouche n'est pas digne de s'occuper de la Torah Orale. Il poursuit en expliquant : «**Il leur dit : Apportez-Moi le livre de votre lignage ... comme Mes enfants firent**», car ils descendent des saints Avot qui ont observé le commandement de la circoncision donné à Avraham Avinou. Grâce à l'alliance de la circoncision «**ברית מיל"ה**» (qui a la même valeur numérique que «**פ"ה**» (bouche), ils peuvent également sanctifier l'alliance de la langue. Mais les nations du monde, qui n'ont pas le commandement de la circoncision et qui sont attachées à leur incirconcision, n'ont pas la capacité d'apprendre et de comprendre la Torah Orale, celle qui est sur la bouche «**תורה שבעל פה**».

### **La bouche de l'homme est le parchemin de la Torah Orale.**

Poursuivons et développons avec plus de clarté la réponse profonde du Saint, Béni Soit-Il, aux nations du monde : «**Hashem ferma leur bouche. Il leur dit : Apportez-Moi le livre de votre lignage ... comme Mes enfants firent**». Référons-nous à ce qu'a rapporté le grand Gaon, l'auteur du «**Kéztot Hachoshen**» zatzal, dans «**Shev Sh'matata**» (Introduction, s.v. Rashby), au nom du Maharal de Prague dans «**Tiferet Yisraël**» (chapitre 68), tel qu'il a compris ses paroles, qui explique la déclaration du Talmud (Guittin, 60b)<sup>18</sup> : «**Le Saint, béni soit-Il, n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël que pour la Loi Orale**» - tout comme la Torah Ecrite est écrite sur un parchemin, la

Torah Orale a aussi besoin d'un parchemin – c'est la bouche de l'homme qui s'engage dans l'étude de la Torah Orale.

Or, en ce qui concerne la Torah Ecrite, écrite sur un parchemin fait de peau d'animal, il n'est pas évident d'établir la preuve de l'Alliance et du lien existant entre Israël et leur Père céleste. Mais, en ce qui concerne la Torah Orale qui a été donnée à Israël pour qu'ils s'y engagent à l'étudier oralement, à tel point que la bouche est affinée et s'élève pour être Le parchemin de la Torah, il y a là une preuve claire de l'Alliance et du lien existant entre Israël et Hashem ; et pour cette raison : «**Le Saint, béni soit-Il, n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël que pour la Loi Orale**».

Ajoute le «**Shav Shamaatata**» pour expliquer la déclaration de Rabbi Shimon bar Yochaï dans le Yéroushalmi (Brachot, 1 :2)<sup>19</sup> :

**Si je m'étais tenu au mont Sinaï au moment où la Torah a été donnée à Israël, j'aurais imploré le Tout-Miséricordieux de créer deux bouches pour l'homme ; l'une pour qu'il étudie dans la Torah et l'autre pour ses autres besoins.**

L'explication est la suivante : de même que le parchemin de la Torah Ecrite doit être spécifiquement d'un animal pur, et que le parchemin doit être traité en vue de sa sainteté (lishma), de même la bouche de l'homme, qui est le parchemin de la Torah Orale, doit être pure et non impure, et elle doit être traitée en vue de sa sainteté pour la sainteté de la Torah. C'est pourquoi Rabbi Shimon bar Yochaï a dit que s'il avait été au mont Sinaï, il aurait demandé que l'homme ait une bouche spéciale uniquement pour l'étude de la Torah, afin de ne pas l'utiliser pour des choses futiles qui nuisent à la sainteté du parchemin de la Torah Orale.

On peut expliquer de cette manière la déclaration de la Mishna (Avot, 3 :9)<sup>20</sup> :

**Rabbi Chanina ben Dosa dit : Celui dont la crainte de la faute précède sa sagesse, sa sagesse perdure ; et celui dont la sagesse précède sa crainte de la faute, sa sagesse ne perdure pas.**

En effet, étant donné que selon la Halacha, le parchemin doit être traité en vue de sa sainteté, il en va de même pour le corps de l'homme, qui est pour ainsi dire le parchemin de la Torah

19 אילו הוינא על טורא דסיני בשעתא דאתיהיבת תורה לישראל, הוינא מתבעי קומי דרחמנא דיתברי לבר נש תרין פומין, חד דהוה לעי באורייתא וחד דעבד ליה כל צורכיה".

20 רבי חנינא בן דוסא אומר, כל שיראת חטאו קודמת לחכמתו מתקיימת, וכל שחכמתו קודמת ליראת חטאו אין חכמתו מתקיימת

18 לא כרת הקב"ה ברית עם ישראל אלא בשביל דברים שבעל פה

Orale, et doit être traité en vue de sa sainteté. L'on peut dire que le traitement du parchemin en vue de sa sainteté se fait par le fait que l'homme s'impose la crainte du Ciel, en accomplissant les 248 commandements positifs et en veillant, D.ieu préserve, à ne pas transgresser l'un des 365 commandements négatifs.

C'est ce qui est écrit (Psaumes, 111 :10)<sup>21</sup> : **«Le début de la sagesse est la crainte de Hashem»**. Car avant de s'engager dans la Torah Orale, il faut s'imposer la crainte de Hashem, qui est le traitement du corps en vue de sa sainteté, et par cela, son corps devient un parchemin pour la Torah Orale. C'est pourquoi **«celui dont la crainte de la faute précède sa sagesse, sa sagesse perdure»**, car la crainte prépare le corps de l'homme à être un parchemin pour la Torah Orale, et alors **«sa sagesse perdure»** comme un Sefer Torah qui perdure sur le parchemin. **«Et celui dont la sagesse précède sa crainte de la faute, sa sagesse ne perdure pas»**, car sans crainte, son corps ne peut pas être un parchemin sur lequel la sainteté de la Torah peut résider, et alors la Torah ne perdure pas.

### Grâce à la Mitzva de la circoncision, le corps est sanctifié comme un parchemin pour la Torah Orale.

J'ai pensé à partir de notre exposé résoudre ici un point étonnant dans la déclaration du Talmud que nous avons partiellement préalablement citée<sup>22</sup> :

**Rabbi Yochanan a dit : Le Saint, béni soit-Il, n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël que pour la Loi Orale, car il est dit (Exode, 34:27) : « car c'est selon ces paroles là que J'ai conclu une alliance avec toi et avec Israël. »**

Or, dans la Sidra de Lech Lecha, lorsque le Saint, Béni Soit-Il, commanda à Avraham Avinou la Mitzva de la circoncision, il est explicitement écrit (Genèse, 17:7)<sup>23</sup> :

**Et J'établirai Mon alliance entre Moi et toi, et entre ta descendance après toi, pour leurs générations, une alliance éternelle, afin d'être un D.ieu pour toi et pour ta descendance après toi.**

Il est donc clair que le Saint, Béni Soit-Il, a conclu une alliance avec Israël grâce à la Mitzva de la circoncision.

Il est vrai que l'on pourrait simplement résoudre cela en disant que les deux choses sont vraies : le Saint, Béni Soit-Il, a conclu une alliance avec Israël à la fois grâce à la circoncision et grâce à la Torah Orale. Mais si c'est le cas, il est difficile de comprendre pourquoi Rabbi Yochanan a pris soin d'ajouter le mot «אלא» (que) dans son affirmation : **Le Saint, béni soit-Il, n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël 'אלא' (que) pour la Loi Orale.** Cela implique que l'alliance a été conclue uniquement grâce à la Torah Orale, alors qu'il est explicitement dit dans le verset que le Saint, Béni Soit-Il, a conclu une alliance avec Avraham et sa descendance grâce à la Mitzva de la circoncision.

Cependant, selon ce qui a été dit, il nous sera facile de résoudre cette difficulté, car il est vrai, comme l'a dit Rabbi Yochanan : **«Le Saint, béni soit-Il, n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël 'אלא' (que) pour la Loi Orale.»** Mais la condition pour cela est que l'homme sanctifie sa bouche pour être un parchemin pour la Torah Orale afin que la Torah subsiste chez lui, et cela est impossible tant que le prépuce est attaché à l'homme, car la sainteté de la Torah ne peut résider sur un parchemin qui porte l'impureté du prépuce.

Il s'ensuit que les deux choses s'accordent parfaitement, car, certes, comme les paroles de Rabbi Yochanan : **« Le Saint, béni soit-Il, n'a contracté une alliance avec le peuple d'Israël 'אלא' (que) pour la Loi Orale »**, mais la condition pour cela est que l'homme accomplisse la Mitzva de la circoncision pour enlever le prépuce de son corps, car ce n'est qu'alors qu'il méritera de sanctifier son corps pour être un parchemin pour la Torah Orale. Et cela est merveilleusement lié à ce qui a été expliqué au nom de notre maître, le Sar Shalom zya, à savoir que la valeur numérique de «מילה» (Milah) est équivalente à celle de «פה» (bouche), pour nous enseigner qu'en vertu de la sainteté de la circoncision, l'on mérite la sainteté de la bouche.

### Les Saints Avot ont mérité de sanctifier leur corps en tant que parchemin pour la Torah Orale.

Expliquons à partir de là la réponse du Saint, Béni Soit-Il, faite aux nations du monde : **« Hashem ferma leur bouche. Il leur dit : Apportez-Moi le livre de votre lignage »**. Référons-nous à ce qui est connu : les Saints Avot, par la grandeur de leur sainteté, ont déjà mérité d'atteindre et d'accomplir toute la Torah avant même qu'elle ne soit

21 ראשית חכמה יראת ה'  
22 אמר רבי יוחנן, לא כרת הקב"ה ברית עם ישראל אלא בשביל דברים שבעל פה, שנאמר כי על פי הדברים האלה כרתי אתך ברית ואת ישראל  
23 והקמותי את בריתי ביני ובינך ובין זרעך אחריד לדורותם לברית עולם להיות לך לאלקים ולזרעך אחריד

donnée au mont Sinai, comme nous l'avons appris dans le Talmud (Yoma, 28b)<sup>24</sup> :

*Avraham Avinou était lui-même un Ancien et siégeait dans la yeshiva, comme il est dit (Genèse, 24:1) : «Et Avraham était vieux, avancé en âge». Yitzchak Avinou était un ancien et siégeait à la yeshiva, comme il est dit (ibid., 27:1) : « Et il arriva que Yitzchak devint vieux et ses yeux s'obscurcirent ». De même, Yaacov Avinou était un ancien et siégeait dans la yeshiva, comme il est dit (ibid., 48:10) : « Et les yeux d'Israël étaient lourds de vieillesse »... Rav a dit : Avraham Avinou a accompli toute la Torah car il est dit (Genèse, 26:5) : «En récompense de ce qu'Avraham a écouté Ma voix [Et il garda Mon observance, Mes commandements, Mes statuts et Mes Torah]... Avraham Avinou a même accompli la Mitsva d'Eirouvei Tavshilin, comme il est dit : «Mes Torah» - une, c'est la Torah Ecrite et l'autre, la Torah Orale.*

L'explication en est : même si la Torah Ecrite n'avait pas encore été donnée du temps des Avot, néanmoins, grâce à la Mitsva de la circoncision qu'Abraham Avinou, et après lui tous les Saints Avot ont accompli, ils ont mérité d'entendre toute la Torah, sous la forme de la Torah Orale, de la bouche du Saint, Béni Soit-Il. C'est ainsi qu'il est expliqué dans le Midrash (Bereshit Rabba, 64:4) à partir du verset (Genèse, 26:5)<sup>25</sup> :

*« Parce qu'Avraham a écouté Ma voix » - « Il n'y a pas un jour où Hashem ne renouvelle pas d'Halacha dans le Tribunal Céleste.... Abraham connaissait même ces Halachot.*

Ainsi, Avraham Avinou a mérité d'entendre la voix du Saint, Béni Soit-Il, concernant toutes les lois qu'Il renouvelait chaque jour, ce qui relève de la «**Torah Orale**». Et c'est ce dont le Saint, Béni Soit-Il, a témoigné à son sujet : *«Parce qu'Avraham a écouté Ma voix.»* De même, Yitzchak Avinou et Yaacov Avinou ont mérité d'étudier et d'accomplir la Torah Orale en étant assis à la Yeshiva.

24 אברהם אבינו זקן ויושב בישיבה היה, שנאמר (בראשית כד-א) ואברהם זקן בא בימים, יצחק אבינו זקן ויושב בישיבה היה, שנאמר (שם כז-א) ויהי כי זקן יצחק, יעקב אבינו זקן ויושב בישיבה היה, שנאמר (שם מח-י) ועיני ישראל כבדו מזוקן... אמר רב קיים אברהם אבינו כל התורה כולה, שנאמר (שם כו-ה) עקב אשר שמע אברהם בקולי [וישמור משמרת מצוותי חקותי ותורת]... קיים אברהם אבינו אפילו עירובי תבשילין, שנאמר תורת אחת תורה שבכתב ואחת תורה שבעל פה  
25 עקב אשר שמע אברהם בקולי, אין לך כל יום ויום שאין הקב"ה מחדש הלכה בבית דין של מעלה... ואפילו אותן ההלכות היה אברהם יודע

C'est donc ce que le Saint, Béni Soit-Il, a répondu aux nations du monde qui se sont présentées devant Lui en se plaignant que la Torah Orale ait été donnée uniquement à Israël : *«Le Saint, Béni Soit-Il, leur a fermé leur bouche»* — *«leur bouche»* précisément, car leur bouche n'est pas digne de s'occuper de la Torah, puisqu'ils la souillent par des paroles interdites et des aliments prohibés. *«Il leur a dit : Apportez-Moi le livre de votre lignage, comme Mes enfants firent»*, car Israël, qui sont les descendants d'Avraham, Yitzchak et Yaacov, ont sanctifié leur bouche et ont mérité de recevoir en héritage une âme des Saints Avot. C'est pourquoi ils ont aussi mérité de recevoir la Torah Orale que les Avot ont mérité d'entendre de la bouche du Saint, Béni Soit-Il.

Cependant, en réalité, le Saint, Béni Soit-Il, leur a fait allusion à un point plus profond en disant : *«Apportez-Moi le livre de votre lignage, comme Mes enfants firent»*. En d'autres termes : apportez-Moi cette chose merveilleuse que Mes enfants apportent, à savoir qu'ils sont eux-mêmes une sorte de *«livre de lignage»*, dont le corps est comme un Sefer Torah en étant un parchemin pour la Torah Orale. Vous n'avez pas cette vertu car l'incirconcision est attachée à vous.

**De tout ce qui a été dit, nous tirons une leçon sublime : la véritable préparation à la réception de la Torah pendant la fête de Shavouot, le temps du Don de notre Torah, afin de renouveler l'alliance que le Saint, Béni Soit-Il, a conclue avec Israël pour la Torah Orale, est de sanctifier la bouche afin qu'elle soit digne de servir de parchemin pour la Torah Orale. Cela inclut à la fois le «*détourne-toi du mal*» (סור מרע), par la modération des paroles, en ne prononçant pas de paroles futiles et encore moins du Lashon Hara (médisance), et le «*fais le bien*» (עשה טוב), en sanctifiant la bouche par l'étude de la Torah, ainsi que par les Kavanot (intentions) de nos prières par lesquelles la volonté de Hashem réussira à nous faire atteindre les compréhensions de la Torah. Grâce à cela, nous mériterons de renouveler l'alliance par la réception de la Torah Ecrite et de la Torah Orale - *«**שבועל פה** - qui est sur la bouche»*, écrite sur le parchemin de nos bouches, lors de la fête de Shavouot, le temps du Don de notre Torah, qui arrive dans quelques jours pour notre bien.**

Pour recevoir les mamarim par e-mail: [mamarim@shvileipinchas.com](mailto:mamarim@shvileipinchas.com)